

**Rapports sur la gestion
du Conseil fédéral,
du Tribunal fédéral
et du Tribunal fédéral des assurances
en 1990**



(Les chiffres indiqués entre parenthèses se rapportent à l'année 1989)

Comme le même texte figure sur la même page (pagination concordante) qu'il s'agisse de la version allemande du rapport ou de celle en langue française, il n'a pas été possible de tirer intégralement parti, dans le rapport allemand, de la place disponible sur chaque page.

Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 1990

du 13 février 1991

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport sur notre gestion en 1990.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

13 février 1991

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Cotti

Le chancelier de la Confédération, Buser

(Les chiffres indiqués entre parenthèses se rapportent à l'année 1989)

3. Coopération européenne dans les domaines de la science et de la technologie (COST)

L'accord de coopération entre la Suisse et la CE concernant le programme communautaire COMETT II (coopération entre universités et économie dans le domaine de l'éducation et de la formation en matière de technologies 1990-1994) est entré en vigueur le 1er avril.

La Suisse a participé à 13 nouvelles actions COST. La coopération en matière de recherche dans le cadre de l'initiative EUREKA a continué à se développer. Des instituts suisses de recherches participent ainsi à 44 des 386 projets EUREKA.

II. Relations économiques multilatérales

1. Questions du commerce mondial (GATT)

Les activités dans le cadre du GATT se sont surtout concentrées sur les huitièmes négociations commerciales multilatérales (cycle de l'Uruguay), qui ont débuté le 26 septembre 1986 à Punta del Este (Uruguay). Ces négociations ont été marquées par le passage d'une discussion sur les concepts et les méthodes à un travail portant sur des projets de textes. Ceux-ci seront adoptés sous forme d'actes juridiques contraignants lors de la conclusion du Round. Du 3 au 7 décembre s'est déroulée à Bruxelles une conférence ministérielle qui aurait dû mettre un point final au Round. Les divergences de vues dans le domaine de la politique agricole se sont cependant révélées insurmontables, de telle sorte que la conclusion du Round a dû être différée. Les consultations se poursuivront à Genève, au niveau des hauts fonctionnaires, pour tenter de régler les différends aussi rapidement que possible. Des progrès ont néanmoins pu être accomplis dans plusieurs autres domaines. Sont notamment concernés la réforme des règles du GATT (sauvegarde), la protection de la propriété intellectuelle et la libéralisation du commerce des services. Le fait de savoir si et dans quelle mesure ces progrès conduiront à des résultats concrets dépendra principalement d'une percée dans la négociation agricole.

Au titre des travaux du GATT ordinaire, il faut notamment mentionner la première mise en oeuvre de l'examen des politiques commerciales des parties contractantes, convenu en 1988 à Montréal.

2. Coopération économique avec les pays industrialisés (OCDE)

La Suisse a présidé pour la deuxième fois dans l'histoire de l'OCDE la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres. Les décisions de la Conférence ministérielle, notamment dans les domaines de la politique économique, de la politique commerciale, de l'ajustement structurel et de l'environnement ont, cette année encore, été confirmées par le sommet économique des Sept à Houston. A l'initiative de la Suisse, le Comité exécutif en session spéciale (CESS) a publié une déclaration de politique commerciale. Les pays de l'OCDE s'y engagent à tout mettre en oeuvre pour aboutir, dans le cadre de l'Uruguay Round, à des résultats équilibrés ainsi qu'à une solution d'ensemble acceptable pour toutes les Parties contractantes. L'OCDE a approfondi le dialogue avec les pays non membres, notamment avec les économies dynamiques d'Asie et les pays d'Europe centrale et orientale en transition. La Suisse a versé une contribution volontaire au titre du financement du nouveau Centre de l'OCDE pour la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale en transition.

3. Coopération économique Est-Ouest (CEE/ONU)

Les événements survenus l'année dernière en Europe centrale et orientale ont fortement ranimé la coopération économique entre l'Est et l'Ouest. Les an-

Rapport sur la gestion du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances en 1990

In	Geschäftsberichte des Bundesrates
Dans	Rapports de gestion du Conseil fédéral
In	Rapporto di gestione del Consiglio federale
Jahr	1990
Année	
Anno	
Band	117
Volume	
Volume	
Seite	1-499
Page	
Pagina	
Ref. No	50 000 743

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.
Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses.
Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.